Les travaux structurants en centre ville

Traitement des eaux pluviales du centre ville

Une étude hydraulique a été menée dans le secteur du parking des Quais afin de présenter plusieurs objectifs :
- Drainer les eaux de ruissellement pluvial des bassins versants urbains,
- Améliorer la qualité du rejet par une dépollution des eaux pluviales,
- Supprimer les interconnexions entre le réseau d'assainissement et le réseau pluvial par la création d'un réseau pour chacun d'eux.

Ces trois objectifs viennent s'inscrire dans un programme global de requalification urbaine de la zone. Le centre ancien de la Ville d'Ajaccio était drainé par un réseau unitaire. Dans l'objectif d'avoir une séparation des eaux usées et des eaux pluviales, des travaux ont été programmés et réceptionnés en fin d'année 2015. Ces travaux ont permis de mettre en place l'évacuation des eaux pluviales du boulevard du Roi Jérôme et des rues perpendiculaires ainsi que du quai L'Herminier.
Par ailleurs, un dispositif de traitement des eaux pluviales a été mis en place

Montant des travaux : 3 M€HT.

A la CAPA, la révision du plan de développement urbain (PDU) en marche

Après le séminaire de lancement relatif à la révision du PDU, le 22 octobre 2015, la CAPA a réuni les 15 et 16 février 2016 dans ses locaux, les acteurs publics, privés et associatifs dont les champs d'intervention impactent l'équilibre général des déplacements du bassin de vie.
Durant deux jours, 4 ateliers thématiques ont été organisés afin d'enrichir, d'une part, le diagnostic en cours de réalisation et d'autre part, d'informer, les partenaires de la CAPA de l'état actuel du territoire en matière de déplacement.
Les 4 thématiques ont concerné :
- La cohérence entre le développement urbain et les systèmes de déplacement,
- La place des modes alternatifs à l'automobile et l'éco-mobilité,
- La circulation routière, le stationnement, la sécurité routière et les plans de circulation,
- Les livraisons et transport de marchandises.

A l'issue des ateliers, la CAPA formalisera un diagnostic définitif et partagé faisant émerger les principaux enjeux permettant d'élaborer la stratégie future des déplacements dont la construction devrait démarrer dès le mois d'avril 2016.

le Conseil Départemental aux côtés de la Ville

Travaux de la RD 111A Boulevard Sampiero
Le Conseil départemental a programmé en 2016, l'aménagement de la RD 111A (boulevard Sampiero) allant de la gare CFC au jardin d'Elisa.

Objectif de l'aménagement
renforcement de la structure de la chaussé
Compléter le réseau de gestion des eaux pluviales
Reconstruction des trottoirs en pierre pour assurer un chemniement continu et sécuriser les piétons
Sécurisation des passages piétons par la création d'un îlot permettant la traversée du boulevard Sampiero en deux temps.
Réduction des largeurs de voies pour réduire la vitesse
Création des 2 zones limitées à 30 km/h notamment au droit de l'école Sampiero par la création de plateau surélevés.
Conservation des arbres exitants
Mise en place de bouches de lavages pour les trottoirs au droit des commerces.

Début des travaux : juin/juillet 2016 au droit de l'école Sampiero (travaux hors période scolaire). Arrêt des travaux au mois d'août. Durée 11 mois. Montant estimé des travaux : 2,5 M€ HT.

© Direction de la Communication de la Ville d'Ajaccio - www.ajaccio.fr Cità d'Aiacciu

AJACCIO en marche

Février 2016

Aiacciu tira avanti

... Dans votre quartier

Sampiero, rue Fesch, place Foch, un quartier du centre en devenir

Le quartier s'étend de la gare ferroviaire au centre ville au niveau de l'Hôtel de Ville. Il comprend des artères commerçantes emblématiques de la ville d'Ajaccio : une partie du cours Napoléon, de la rue Fesch, ainsi que le boulevard Sampiero qui longe l'emprise portuaire et la zone de fret.

Chaque jour, des actions de proximité

Depuis quelques semaines, les Ajacciens remarquent plus de « jaune » qu'auparavant. **Le service Propreté Urbaine** a en effet été renforcé en moyens humains et matériels. Les horaires ont été amplifiés avec des **tournées l'après-midi**, des **opérations coup de poing** ont lieu chaque samedi et l'équipement adapté optimise les interventions des agents de la propreté et de la voirie. Des machines de type « Aspiglouton » permettront bientôt de nettoyer la chaussée plus efficacement. Et si certains récalcitrants s'obstinent à ne pas respecter le travail des agents de la propreté, ni l'espace public, ils devront s'acquitter d'une amende de … 135€ pour ne pas avoir ramassé à l'aide d'un sachet ou de tout autre moyen la déjection de leur animal, par exemple.
Voirie, propreté, environnement et espaces verts, hygiène et santé, les services sont à l'œuvre. Une **équipe de proximité d'intervention urbaine (Epiu) est spécialement dédiée au centre-ville** pour effectuer chaque jour les travaux de nettoiement divers (rue Fesch et perpendiculaire, boulevard JB Marcaggi, boulevard Sampiero…) et répondre aux doléances des riverains (nettoyage de tags…). Une **campagne de lutte contre le charançon rouge** a été menée sur les palmiers de la place Foch. Et pour la première fois la Ville d'Ajaccio a fait appel aux services d'un fauconnier pour chasser les étourneaux sur des secteurs où leur présence provoque d'importantes nuisances. Le service Espaces verts et le service d'Hygiène et Santé ont collaboré à cette opération qui sera étendue aux goélands.

Pour compléter le dispositif en faveur de la propreté du secteur et de la **collecte en sacs,** des corbeilles de rue sont déployées dans la rue Fesch.
L'éclairage public de la rue Fesch a été amélioré par la pose de lampes Led. La réfection de l'aménagement de la rue et de l'éclairage est programmé en 2019 (**130 000 €**)
D'autres interventions sont prévues notamment en 2018, telles que la réfection des **rues Versini, des Charrons** et **de l'Assomption** (**135 000 €**).
En 2019, la réfection de la rue Sebastiani (**175 000 €**) et la rénovation des trottoirs et du mobilier urbain de la rue de la Barrière (**90 000 €**).

Les projets et services en centre ville

Le projet Cœur de ville

Les aménagements Cœur de ville porté par la SPL Ametarra dans le cadre du programme Ajaccio 2030, c'est, entre autres une place urbaine en lieu et place du parking des Quais. Une réflexion sur le centre-ville en concertation avec ceux qui l'animent, les commerçants, les associations, les collectivités, les riverains. C'est la mise en valeur de la richesse patrimoniale, avec au centre le Palais Fesch, la chapelle impériale.... C'est aussi faire de la marque Napoléon un outil patrimonial et économique sans verser dans le folklore.
Pour répondre aux besoin du stationnement, le parking provisoire des Quais permet de proposer quelque 270 places en centre-ville.Près de 90 places de stationnement voitures et 30 places de stationnement motos sur le boulevard du roi Jérôme ont pu également être créées.
La concertation "Cœur de ville" a fait l'objet d'une concertation publique. Son bilan présenté lors du conseil municipal du 25 janvier dernier, fait entre autres, ressortir 180 contributions apportées sur le registre disponible en ligne et lors de l'exposition de présentation du projet.

Le groupe scolaire Sampiero

199 élèves, 45 agents du personnel
Elémentaire: 132 enfants, 6 classes, 106 inscrits à la cantine, 122 aux activités proposées dans le cadre du Tap
Maternelle : 67 enfants, 3 classes, 41 inscrits à la cantine, 56 au Tap
Accueil de loisirs maternel capacité d'accueil : 45 enfants
Ouverture 1 mars 2016

L'établissement de 3661 m2 compte une salle polyvalente utilisée par une association en dehors des heures d'ouverture de l'école pour des ateliers de peinture, 1 salle informatique, des bureaux, 5 salles de classe, une tisanerie, des sanitaires.
Cuisine production de 1 600 repas, en liaison chaude.

Montant travaux 2014 et 2015 : 38 666 € TTC

Restaurant scolaire Sampiero
Les élèves du groupe scolaire Sampiero ne se plaignent pas de leur environnement en général. Accolée à la médiathèque Sampiero, l'école a également la particularité d'abriter une des deux cuisines scolaires de la Ville. Celle-ci confectionne 1600 repas chauds par jour qui sont acheminés dans les différentes cantines scolaires de la Ville. 2 400 repas (dont 900 à la cuisine scolaire de Saint-Jean) sont préparés chaque jour par le service restauration pour desservir les 32 écoles de la Ville, les 3 jardins d'enfants et les centres aérés durant les mercredis et les vacances scolaires. Pour cela ce sont 42 personnes chargées de la confection, de la livraison et du service qui s'activent dans les cuisines. En élaborant des menus équilibrés intégrant des légumes, des protéines, des féculents, des produits laitiers et des fruits, le service de restauration scolaire est aussi un service de vigilance sociale.

L'église Saint Roch, une nécessaire rénovation

L'architecte ajaccien Barthélémy Maglioli soumet un projet néoclassique grandiose dès 1885 pour la construction d'une église. En raison de son coût trop élevé et des problèmes de terrain, le projet sera simplifié et la façade et son clocher unique inachevés. De nombreux équipements ne sont pas aux normes (électricité, chauffage, sécurité et protection incendie…). Une transformation radicale est prévue, profitant de la nécessaire intervention sur la façade ouest, pour redonner tout son éclat à cet édifice urbain. Les équipements techniques sont mis aux normes et un accès PMR est créé.

Il est prévu dans la programmation pluriannuelle des investissements de financer en 2016 la maîtrise d'œuvre pour 100000 € et de réaliser les travaux en 2017 et 2018.

Palais Fesch-musée des Beaux-arts

Superficie : 6650 m2
Effectif public : 629 - éffectif personnel : 29
Après des mois de fermeture pour travaux de climatisation, de traitement d'air et de mises aux normes, l'établissement a ré ouvert au public, en 2010. Le palais Fesch est situé à environ 150 m de la mer. Afin de terminer la mise en place du système thermique, il a été réalisé en 2015 une liaison avec la mer et un échangeur eau douce/eau de mer plus la boucle eau douce jusqu'au local technique du musée. En début de cette année, la boucle thermique a été raccordée et permettra à terme de remplacer la climatisation actuelle et d'enlever les blocs moteurs installés sur le boulevard. Le coût de ces travaux s'est élevé à près de 500 000 €.
Des travaux de sécurité, de sureté et de contrôle d'accès sont prévus pour 40 000 € en 2016. Des travaux d'aménagement dans la grande galerie et la cour d'honneur sont également prévu en 2017 à hauteur de 40 000 €.

La médiathèque Sampiero et la bibliothèque Fesch

Différentes activités ponctuelles à destination des publics sont proposées à la médiathèque Sampiero et à la bibliothèque patrimoniale Fesch (conférences, lectures, expositions, ateliers). Les fonds de la médiathèque sont composés de plus de 40 000 ouvrages, 2 000 CD et 2 000 DVD mis à la disposition du public. L'espace jeune public est régulièrement fréquenté par les classes de Sampiero et de l'Ecole annexe à raison de 2 classes par semaine les lundis matin et les jeudis matin, un « coin enfants » est en cours de réalisation. L'espace consultation propose environ 80 abonnements.
Abritée dans l'aile nord du palais Fesch, la salle patrimoniale de la bibliothèque constitue un élément majeur du patrimoine de la ville. Les boiseries et collections de livres qui y sont conservées sont classées depuis 1986, et le bâtiment lui-même a bénéficié d'un classement au titre des monuments historiques en avril 2009. La bibliothèque Fesch est aussi un lieu de visite et d'étude apprécié par les étudiants.

Montant travaux 2014 et 2015 : 140 127€ TTC
50 000 € seront investis en 2016 pour la mise aux normes de l'électricité suite au rapport de la commission de sécurité
50 000 € sont également programmé en 2017 et 2018)

Le centre U Borgu partenaire relai

885 adhérents fréquentent U Borgu dans le cadre d'activités de loisirs, d'ateliers d'accompagnement social etc… Le centre gère également un accueil de mineurs ouvert à tous, et fonctionnant tous les mercredis et vacances scolaires. Il bénéficie d'un partenariat institutionnel fort (Ville d'Ajaccio, Département, CAF) et a mis en place un partenariat associatif permettant la complémentarité, la mutualisation des moyens humains et financiers. Cette coopération avec des associations de quartiers et les centres sociaux municipaux est un élément fort, permettant la mixité, la rencontre des publics et le développement des solidarités extra communautaires.
Association agréé centre social dès sa création en 1994, il accueille tous les publics à partir de 4 ans sans exclusion. La zone d'intervention couvre le centre-ville, l'ouest de la ville, le centre ancien. Un nombre important d'adhérents arrive des autres quartiers tout et des villages environnants (CAPA etc.)

Le CCAS d'Ajaccio au plus près des besoins

Le centre communal d'actions sociales permet à 120 personnes âgées de bénéficier du service du portage à domicile. 23 résident en Centre Ville. 166 séniors, issus des minimas sociaux, bénéficient chaque mois des paniers de la solidarité (frais, surgelés, produits secs). Le centre-ville héberge 28 de ces bénéficiaires. Et 8 familles bénéficiant du dispositif Epicerie éducative, habitent le centre-ville. 62 séniors, habitant le centre-ville, sont inscrits aux activités de la Maison des Aînés. Dans le cadre de ses actions de fin d'année, le CCAS distribue des bons alimentaires et des bons jouets. Sur les 211 familles qui ont bénéficié de cette aide, 34 résidaient dans le Centre Ville.

Outil de proximité ALLO MAIRIE - 04.95.25.95.65
Allo Mairie vous permet de signaler tout type de situation qui pourrait nuire au bien-être, à la santé ou à la sécurité publique (nettoiement, voirie, espaces verts, signalisation, éclairage, stationnement abusif...). Doté d'une nouvelle interface de suivi performante, il permet de centraliser toutes les demandes des usagers et de les transmettre aux directions concernées.
Les demandes d'intervention peuvent se faire en appelant le 04.95.25.95.65 ou en remplissant un formulaire en ligne sur le site de la ville (www.ajaccio.fr).

Nouveauté Allo Mairie 2016
Formulaire de suivi accessible depuis l'appli mobile et en numéro gratuit d'ici la fin du mois.

Nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers

Le tri par l'usager permet de diminuer les contraintes et d'accroitre la performance. Doter les usagers en bacs individuels permet de diminuer les dépôts sauvages et contribue à améliorer la propreté et la netteté du territoire. Cette solution technique qui consiste à collecter les déchets des ménages en porte à porte en sacs sera déployée exclusivement en hyper centre où la nature de l'habitat ne permet pas de rentrer les bacs sur l'espace privé ou encore d'implanter des bornes ou colonnes enterrées.

Nouveaux horaires

Pour concilier tous les usages, les sacs seront déposés exclusivement entre 19h00 et 21h00 le long des circuits de collecte.

Des horaires spécifiques de dépose seront réservés

• **Foyers et commerçants hors métiers de bouche** : dépose entre 19h00 et 21h00 sur les axes de circulation des véhicules de collecte - Ordures ménagères, sacs gris : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche) - Emballage, sacs jaunes : mercredi

• **Commerçants métiers de bouche** : dépose entre 14h00 et 15h00 et entre 22h00 et 23h00 sur les axes de circulation des véhicules de collecte - Ordures ménagères : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche – Emballages : mercredi soir.

• **Cartons des professionnels** : dépose à 19h00 sur les axes de circulation des véhicules de collecte les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi (service existant inchangé).

• **Cartons des particuliers** : dépose entre 19h00 et 21h00 sur les axes de circulation le mercredi.

Périmètre de déploiement par phases en centre-ville

Première phase : Rue Fesch ville génoise et Diamant.

Après la phase de sensibilisation et d'information des usagers et des professionnels avec la distribution de memo tri et de sacs, les agents de la direction de l'environnement de la Capa ont terminé ce week-end la distribution des sacs jaunes et gris. Au total, 1 500 foyers et quelque 400 professionnels de l'hyper centre ont été rencontrés par les agents de la Capa. **La collecte en porte à porte sera effective dès le lundi 29 février 2016.**

2 stands d'information Capa et CPIE (centre permanent d'initiation à l'evironnement urbain) seront déployés place Foch et rue Fesch. Du 29 février au 11 mars.

Horaires : 7h30-9h00/11h30-14h00/18h30-21h00:

LA COLLECTE EN SACS

MODE D'EMPLOI…

Prochainement, la CAPA distribuera gratuitement sur votre pallier des sacs de 30 litres gris pour les ordures ménagères et jaune pour les emballages. Plusieurs distributions seront organisées uniquement la première année.

Où déposer vos sacs ?

- Soit au pied de votre immeuble s'il donne sur un axe de passage des véhicules de collectes
- Soit à l'intersection la plus proche avec un axe de passage des véhicules de collectes

À quelle heure ?

Entre 19:00 et 21:00

Quels jours ?

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche

- Sacs gris (ordures ménagères)

Mercredi

- Sacs jaunes (bouteilles et flaçons plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, canettes, barquettes aluminium, aérosols)
- Cartons propres et pliés à côté du sac jaune

Zones de dépose des sacs et de passage de camions

Boulevard Sampiero
Boulevard du Roi Jérôme
Avenue du premier Consul
Avenue Eugène Macchini
Place Foch
Rue Fesch
Boulevard Daniel Casanova
Rue roi de Rome
Rue Bonaparte
Quai Napoléon

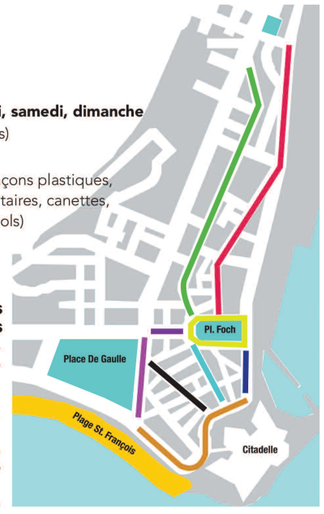

Déjections canines, valeur : 135€

135€. C'est le montant de l'amende que risque le propriétaire de chien qui laisse sur la chaussée la déjection de son animal. Les mentalités ont certes commencé à changer, mais il reste quelques récalcitrants, il suffit d'observer quelques rues en particulier pour s'en rendre compte. Après une première phase de sensibilisation en interpellant la personne en faute, les policiers municipaux pourront infliger une amende en bonne et due forme.

Des actions pour lutter contre les incivilités

Pour une occupation raisonnée du domaine public

Avec la création d'un nouveau service au sein de la municipalité, la direction du Commerce et de l'Artisanat, la Ville entreprend **une nouvelle gestion de l'occupation du domaine public**. Après un premier diagnostic et une concertation avec les commerçants qui aura lieu en mars, un travail en commun sera réalisé entre la direction de l'accessibilité, la direction de la gestion des risques, la direction de l'urbanisme et la direction du commerce et de l'artisanat, notamment en ce qui concerne le traitement des demandes d'occupation du domaine public.

Un **règlement de l'occupation du domaine public** sera mis en place pour le deuxième trimestre 2016. La délimitation matérialisée (marquage au sol) de l'occupation temporaire du domaine public sera effective pour la prochaine saison estivale.

La rédaction en cours d'une **charte de la vie nocturne** et d'une **charte de l'activité commerciale** permettra par ailleurs de pouvoir disposer de documents de référence.

Pour faciliter les procédures amiables ou contentieuses, les agents du service Halles et marchés seront équipés en mai prochain de tablettes numériques qui leur permettra, en temps réel, de constater et d'informer leur hiérarchie dans le cas d'un non-respect de l'arrêté d'occupation temporaire du domaine public.

La lutte contre le bruit

Le bruit fait partie des nuisances les plus fortement ressenties, il a également des répercussions sur la santé. Afin de répondre le plus efficacement possible aux attentes de la population, le maire dispose de nombreuses compétences dans le domaine des nuisances sonores. La réglementation contre les bruits de voisinage a été renforcée pour lui donner les outils nécessaires afin de gérer les réclamations des habitants de la commune. Le jour (6h-20h), la police municipale intervient. Le service communal Hygiène et Santé peut se rendre dans votre appartement ou votre établissement pour y effectuer une mesure du bruit et ensuite vous conseiller dans vos démarches. Le service peut entreprendre une phase de conciliation entre le plaignant et le fauteur du trouble. En cas d'infraction caractérisée, la plainte peut être transmise au parquet et aboutir sur une sanction. La nuit, les plaintes doivent être adressées à la police nationale. La procédure destinée à la population est consultable sur le site de la Ville (www.ajaccio.fr) et au service Hygiène et Santé (rue des Trois Marie).

Mais la lutte contre le bruit ne se limite pas au traitement des réclamations. Elle doit aussi s'envisager sous la forme d'actions de prévention. C'est pourquoi une concertation avec les responsables d'établissement est prévue avant la période estivale. S'en suivra une prise d'arrêtés municipaux réglementant les horaires et le niveau sonore admissible.

Nouvelles règles de sécurité, de stationnement et de circulation, modes de transports doux …

Inutile de développer sur le phénomène, tout un chacun connaît le problème de circulation dont souffre la ville et les mauvaises habitudes de stationnement.

Transports en mode "doux"

Pour encourager les déplacements en commun, le nombre d'**Aiaccini** a été augmenté et ses circuits développés. On peut ainsi se rendre vers la place Miot ou encore le Casone sans emprunter sa voiture. **La navette maritime**, mise en service par la Capa, également, permet de relier Ajaccio et Porticio sans encombre.

Police nationale et municipale en action concertée

Du fait de la signature d'une **convention entre la police nationale et la police municipale** et de la création d'une **direction de la sécurité publique**, une professionalisation de la police municipale est en cours (formation technique et psychologique pour l'armement de la police municipale. La présence sur le terrain d'agents assermentés sera également plus importante et les infractions au code de la route seront plus facilement sanctionnées. Sans compter que les **procès verbaux éléctroniques** sont désormais effectifs. Enfin, la mise en place, courant 2016, d'une délégation de service public pour la gestion de la fourrière avec un fonctionnement 7 jours sur 7 et 24h sur 24 devrait faciliter la gestion du domaine public routier et permettre de traiter, au-delà du stationnement anarchique, dangereux ou gênant le problème des voitures ventouses. Pour rappel, le montant de l'**amende pour stationnement extrêmement gênant** (trottoirs, passages protégés, places handicapés) est de **135 €**.

Par ailleurs, une action de concertation sera engagée en lien avec la CAPA auprès des transporteurs et livreurs afin d'établir de nouveaux horaires et emplacements réservés.

Stationnement modernisé

A compter du 1er mai, le **stationnement payant évolue** afin de faciliter à la fois le « turn over » sur les places de parking payantes du centre-ville et le stationnement pour les résidents et les personnes travaillant en centre-ville. Avec cette nouvelle organisation, la Ville s'adapte aux besoins de chacun. **Le citoyen ajaccien sera le premier bénéficiaire** avec notamment la création d'un tarif "résident ajaccien" sans limitation de zone sur la commune. Modernisation des systèmes de paiements, plus de solutions pour l'usager, des abonnements ajustés aux profils et des économies sur le long terme. **Pour connaître les nouvelles modalités en détails consultez le site de la Ville (www.ajaccio.fr) ou contacter le service horodateurs à la cité Grossetti ou au 04 95 51 52 55**).